

SOCIÉTÉ DES MINES D'ÉTAIN DU HAUT-TONKIN Beau-Site

Pierre *Jules* Albert ELLIES, fondateur
(Santiago-du-Chili, 29 janvier 1859-Paris, 15 février 1926)
Fils de Pierre Ellies (Bordeaux, 1892-Montmorency, 1892)

Jules *Alfred* ELLIES
(Valparaiso, 5 mars 1867-Paris, 22 octobre 1917)
Frère de Jules.

Directeur de la Compagnie Liebig.

Cousins de [Georges Ellies](#) (1874-1969) : négociant, exploitant
de mines, assureur, agent d'affaires, gérant d'immeubles,
planteur de café au Tonkin :

Société an., f. en octobre 1902.

Société des mines d'étain du Haut-Tonkin
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 27 octobre 1902, p. 1304)

Conc. Beau-Site, près Chora. Capital : 225.000 fr. en 450 act. de 500 fr. chacune entièrement libérées dont 150 ont été remises aux fondateurs, MM. Jules Ellies, négociant à Paris, et Édouard Brocard, négociant à Hanoï, en rémunération de leurs apports et les 300 actions de surplus souscrites contre espèces.

Le premier conseil d'administration se compose, en dehors des deux fondateurs précités, de MM. Paul Roget, directeur de la S.A. de fabrication de compteurs à gaz ; Julien Gaudais, directeur des Établissements de Saint-Galmier ; et Albert Ellies, directeur de la Cie Liebig, tous trois demeurant à Paris.

Société des mines d'étain du Haut-Tonkin
Concession Beau-Site, près Chora (Haut-Tonkin)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 janvier 1903, p. 26-27)

Cette société est de création récente. Un groupe de capitalistes à la tête desquels se trouve, à Paris, M. Jules Ellies, bien connu (49, fbg Poissonnière), qui fait le grand commerce d'échange avec le Tonkin, a acquis d'un colon peu fortuné et peu actif une concession d'étain. Depuis deux ou trois ans, on explore et travaille la dite concession.

Un rapport a été fait par M. Camoin, ingénieur métallurgiste E.C.P. Ce rapport, présenté à l'assemblée générale, a déterminé la formation d'une S.A. des mines d'étain du Haut-Tonkin.

Description des gisements

Au point de vue géologique, le périmètre de Beau-Site se trouve situé sur les contreforts sud et sud-est des massifs granitiques du Pia-Ouac et de Phia-Dem, au pied du pic Khau-Ouac, dont l'altitude est de 2.800 m. au-dessus du niveau de la mer.

C'est donc un terrain absolument granitique qui forme la base de la concession.

Les granits sont recouverts, en certains endroits, par des schistes très tendres, de couleurs diverses ; en d'autres endroits par des grès formés de gros cristaux de quartz saillants, réunis par une pâte de feldspath amorphe. Le minerai d'étain est répandu dans toute la vallée sous forme de cassitérite, mélangée à la terre alluvionnaire, mais cette terre renferme de grandes quantités de pierres de toutes dimensions ; quelques-unes ont 5 ou 6 m³ et atteignent ainsi des poids supérieurs à 10 t. Elles contiennent toutes de la cassitérite dans des proportions différentes ; leur aspect et leur couleur permettent souvent de distinguer celles qui ont des teneurs plus riches en étain.

Ces pierres ont un aspect qui les fait ressembler à première vue à des grès ordinaires ; elles renferment tous les éléments du granit : quartz, feldspath et mica, ainsi qu'une grande quantité de tourmaline et quelque peu d'oxyde de fer sous forme d'hématite brune.

Le quartz est renfermé en très gros cristaux qui ont quelquefois des arêtes de plus 1 cm de longueur ; ces cristaux sont reliés au mica, très abondant également, par une pâte de feldspath déjà décomposé, d'aspect vitreux, qui est réparti dans la masse en grosses quantités blanchâtres. La tourmaline se trouve généralement dans cette pâte en très grosses lamelles ou cristaux bruns rougeâtres assez foncés.

Immédiatement au pied du Khau-Ouac, d'autres pics assez élevés, comme le Mo-Thung et les contreforts du Phia-Dem, ferment la vallée presque entièrement et n'ont laissé vers le sud qu'une sortie très étroite et aussi très encaissée.

Il résulte de cette disposition que, lors de l'action des eaux sur les granits, les schistes et les grès qui composent cette région, ces roches ont été désagrégées, mais les morceaux provenant de la désagrégation, n'ayant pu être entraînés très loin, ont dû se déposer pour ainsi dire à l'endroit même où le phénomène s'est produit. C'est ce qui peut expliquer la formation de ces arkoses à gros éléments, sortes de granits reconstitués et placés au milieu d'une terre argileuse et talqueuse.

On conçoit donc que, dans ces conditions, le dépôt alluvionnaire s'est produit sur le pied même de la montagne et sur la partie inclinée qu'elle présente, jusqu'à une altitude voisine des sommets les plus bas. Le dégagement qui s'est effectué dans la vallée a produit une légère dépression latérale au voisinage du courant, c'est-à-dire vers le cours d'eau actuel ; et la vallée elle-même proprement dite a dû laisser échapper une grande partie du limon qui s'était accumulé à l'entrée du débouché.

La cassitérite, on le comprend aisément maintenant, n'existe pas par couches bien déterminées ; elle est répartie dans l'alluvion toute entière. La partie supérieure de cette alluvion étant principalement composée d'une terre argileuse blanc-jaunâtre, de couleur foncée vers la surface du sol et d'une teinte très claire, presque blanche, à partir de 2 m. de profondeur, très semblable à l'aspect que présente, dans son intérieur, la roche dont nous avons parlé plus haut.

TENEUR ET COMPOSITION DES MINERAIS

Les analyses de la cassitérite obtenue à Beau-Site sont les suivantes :

1° Cassitérite du fd de la vallée, puits n° 7	
Silice	3 %
Tungstène	18,33 %
Étain	48,69 %
Autre teneur	
Étain	55,14 %
2° Analyse complète de la cassitérite du puits n° 5	
Silice	2 %
Acide tungstique	26,20 % (Tungs. 20,80)
Oxyde d'étain	55,75% (Étain 43,85)
Oxyde de fer	6 %
Oxyde de manganèse	5 %
Alumine	2 %
Chaux	traces
Magnésie	traces
Arsenic	traces
Acide sulfurique	1,099 %
Cuivre	0,034 %
Plomb-zinc	traces
Acide tantalique, niobique, titanique, etc.	1,917 %
Total	100 %
Or à la tonne : traces visibles.	

Les exploitants actuels ont résolu de faire de la métallurgie de l'étain sur place. Nous ne savons si cette résolution est bien sage. À leur place, nous aurions fait d'abord du lavage des alluvions stannifères et expédié de la cassitérite riche, admirable minerai qui se vend si bien. Ensuite, nous aurions vu, pour les minerais pauvres, ce qu'il y avait à faire ; on aurait toujours eu le temps d'y revenir. Mais faire de la métallurgie tout de suite sans avoir devant soi plus d'un millier de t. d'étain... D'autant plus qu'il n'y a que 22 km à faire par terre, le reste par eau. — Enfin, qui vivra verra.

Dans tous les cas, nos meilleurs vœux pour cette tentative si intéressante faite par de bons Français. *L'Écho* est avec eux.

Cao-bang
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 janvier 1905, p. 3, col. 1)

La concession provisoire du terrain domanial d'une superficie de 500 hectares, situé sur le territoire du cercle de Cao-bang, est faite en faveur de M. Louis Bauer, ingénieur, demeurant à Beau-Site, secteur de Nguyễn-Binh, même cercle.

Les limites de cette concession sont les mêmes que celle de la concession minière de Beau-Site, concédée le 10 septembre 1902 à M. Brocat.

Le but du concessionnaire est la culture du riz, du maïs et l'élevage.

L'étain wolframé recherché
LES MINERAIS DU HAUT-TONKIN
par Francis LAUR
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 26 juin 1905)

Nous remarquons, l'autre jour, l'arrivée, par un navire marchand, d'un petit lot de 220 sacs de minerai d'étain venant du Haut-Tonkin.

Et l'on nous disait que tous les mois, il en venait à peu près autant.

Tiens ! Tiens ! nous sommes-nous dit, est-ce que décidément nous deviendrions, dans notre belle colonie, producteurs sérieux d'étain ?

Et nous voilà à la recherche de la mine expédiant ce minerai d'étain en France.

Au 49 de la rue du Faubourg-Poissonnière, voici la Société des mines du Haut-Tonkin et l'administrateur à Paris, M. Ellies. Nous y voici.

— Voulez-vous voir nos analyses ?

Et l'aimable homme nous fait voir l'analyse des arrivages.

Le minerai est un mélange d'un peu de wolfram avec beaucoup d'étain, 30 % de wolfram et 62 à 64 % de cassitérite, total 90 à 94 % de matière vendable dans le minerai expédié. C'est un lavé de première richesse presque sans gangue, 5 à 7 %, on le voit.

Ce qu'il y a de plus intéressant, c'est que les appareils de Krupp et de Humboldt, pour la séparation du wolfram de la cassitérite par magnétisme, sont absolument satisfaisants. On obtient du wolfram presque sans étain et de la cassitérite avec 4 % environ de wolfram. On le voit, c'est à peu près parfait.

Chose non négligeable, on paie maintenant plus cher l'acide tungstique que l'étain, de sorte que ces minerais, tels qu'ils viennent en sacs de la mine, sont vendus en Allemagne, en France ou en Angleterre, environ 2.000 francs la tonne, ce qui est un beau prix !

Quand la société a vu cela, elle s'est bien gardée de continuer à faire de la métallurgie au Haut-Tonkin, non plus que de la séparation magnétique. Elle a expédié simplement son minerai bien propre.

Et voilà comment nous arrivent de bons et riches produits qui sont de plus en plus appréciés.

La Société minière du Haut-Tonkin a donc rempli une tâche intéressante. Certes, elle n'en a pas fini tout à fait encore avec les débuts, mais l'ère des dividendes est proche et si l'on considère l'éloignement de l'exploitation, les difficultés en pays impeuplé, on reste convaincu que l'ingénieur qui dirige là-bas l'affaire, les administrateurs qui sont extrêmement économes et prudents à Paris, les actionnaires qui ont eu confiance, ont tous bien mérité de l'industrie, minière et de la colonie.

Ce qu'il faut retenir de cela pour nous autres mineurs, c'est que le wolfram a cessé d'être un ennemi du minerai d'étain, au contraire.

Qu'on reprenne donc les mines d'étain wolframé partout.

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 5 février 1906)

Nº	Noms et prénoms	Siège	Représentants	Professions
97	Société des mines d'étain du Haut-Tonkin	Cao-bang	Levêque	Mines.

Arrêté la présente liste électorale au nombre de cent neuf électeurs.
Haïphong, le 26 décembre 1905.

Cao-bang
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mars 1907, p. 2, col. 1)

On nous écrit :

— Grand branle-bas ici depuis deux jours. Nous attendons la venue du gouverneur général [Bonhoure], lequel vient visiter la jumenterie de Nuoc-Hai et les mines de Tinh-Tuc, Binh dong et Beau-Site. Espérons que le chef de la colonie s'occupera aussi un peu de l'avenir de notre région en nous donnant les voies de communications qui nous manquent et empêchent tout trafic avec le delta

Nous souhaitons à M. le gouverneur général un bon voyage et un bon séjour parmi nous.

CERCLE DE CAO BANG
(*Revue coloniale*, août 1907, p. 541)
(*Annuaire général de l'Indochine*, 1908, p. 139)

Des demandes de recherches en périmètre réservé ont été faites dans les provinces de Bac Kan, de Hanoi, de Hai Duong, de Hung Yen et de Hoa Binh, mais c'est surtout le cercle de Cao Bang qui a attiré les investigations des sociétés minières.

Cette région, comme beaucoup de contrées de la zone montagneuse du Tonkin, est constituée de formations calcaires et schisteuses, avec d'assez nombreux pointements de porphyre, mais ce qui la distingue des autres, au point de vue de la richesse minière de son sous-sol, c'est l'existence du massif du Phia Ouac, situé à 50 kilomètres à l'ouest de Cao Bang et dont la composition géologique, riche en granulite, annonce l'existence de minerais d'or, d'argent, d'étain et de fer. Actuellement tout le massif est couvert de concessions et de périmètres de recherches dont le centre est marqué par un poteau indicateur. Leur nombre est si grand qu'un plaisant a pu dire « que le pays se reboisait avec des poteaux centres de périmètres ». La mine de Tinh Tôc (pierre-tombée), ancienne mine chinoise, est exploitée par un Français depuis 1899. Son rendement en étain, au moment où il n'était obtenu que par des moyens rudimentaires, c'est-à-dire jusqu'en 1905, atteignait deux tonnes de minerai par mois. — [La mine de Beau Site, que les indigènes appellent Bo Sich \[mine-étain\], est entrée dans la période d'exploitation en 1903. L'étain s'y trouve mélangé au wolfram. Cette exploitation qui appartient à la « Société des Mines du Haut-Tonkin », donnait en 1905 de deux à quatre tonnes de minerai complexe par mois.](#) — La mine de Ganymède qui donne les mêmes produits a été ouverte en juin 1905. — La mine Marie, au village de Binh Duong, près de l'ancien poste de Tong Tinh, appartient au « [Syndicat français indo-chinois](#) ». Elle donne plus de wolfram que les précédentes, mais manque un peu d'eau pour ses lavages. — Toutes ces concessions sont entre les mains de sociétés qui se sont

décidées à faire des sacrifices pour amener l'eau dans leurs mines et y monter les machines perfectionnées qui ont manqué jusqu'en 1905.

(*Annuaire général de l'Indochine française* 1908, p. 244)

La Société des Mines d'étain du Haut-Tonkin a commencé à exploiter, à la mine Beausite, sur les pentes du Pia-Ouac, des minerais mélangés d'étain et de wolfram, dont la teneur moyenne est de 45 % d'étain et de 15 % d'acide tungstène ; 20.000 kilogrammes ont été exportés en 1906.

EXPLOITATIONS MINIÈRES AU TONKIN

in Eugène Jung, ancien vice-résident de France au Tonkin,
L'avenir économique de nos colonies, Flammarion, Paris, 1908

[69] La Société anonyme des mines d'étain du Haut-Tonkin, siège social, 49, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris, d'une durée de 30 ans, du 29 septembre 1902, au capital de 225.000 francs, exploite la mine de Beau-Site (province de Cao-Bang), riche en étain et en wolfram. La superficie est de 500 hectares, la production de 12 tonnes de minerai mixte et de 35 tonnes de scories contenant 23 à 30 % de wolfram. Le nombre d'ouvriers est de 180 (Chinois, Thos, Mans et Annamites).

Société des mines d'étain du Haut-Tonkin, Concession Beausite près Chora
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 2 mai 1908)

Le journal les *Petites Affiches*, en date du 27 avril 1908, publie l'augmentation du capital de cette société de 225.000 à 375.000 fr. qui avait été décidée par l'assemblée extraordinaire du 28 février 1908.

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 18 mai 1908)

Le Gouverneur général p. i. de l'Indo-Chine, officier de la Légion d'honneur,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;

Vu le décret du 25 février 1897. réglementant le service des mines en Annam et au Tonkin ;

Vu l'arrêté du 13 février 1899, fixant les attributions des services généraux et des services locaux de l'Indo-Chine et les rapports de ces services entre eux ;

Vu le décret du 18 janvier 1905, portant organisation du service et du personnel des Travaux publics de l'Indo-Chine ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 1902, accordant la propriété de la mine Beausite à M. Brocard ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 1905, accordant la propriété de la mine Marie à M. Massotte ;

Vu la déclaration faite le 13 août 1906 au cercle de Cao-bang par laquelle M. Bauer a fait connaître qu'il avait occupé, le 5 août 1904, le périmètre Juellis au nom et pour le compte de M. Ellies ;

Vu la procuration du 10 juin 1904 de M. Jules Ellies en faveur de M. Bauer, jointe à la déclaration précitée ;

Vu la demande en institution de propriété de la mine Juellis, déposée le 26 juillet 1906 aux bureaux du 2^e Territoire militaire;

Vu le plan en double expédition à l'échelle du 1/10.000 joint à la demande ;

Vu le récépissé joint à la demande et délivré par la perception de Cao-bang, le 26 juillet 1906, qui certifie le paiement par M. Levègue de la somme de 268 \$ 69, correspondant au droit de 2 francs par hectare prévu par l'article 27 du décret du 25 février 1897 ;

Vu les pièces accompagnant la demande en vue d'établir la substitution à l'explorateur originaire de la Société des mines d'étain du Haut Tonkin. à savoir :

1° La procuration du 6 juin 1904 de M. Jules Ellies en faveur de M. Bauer ;

2° L'extrait du procès-verbal de la séance du 7 janvier 1904 du conseil d'administration de la Société des mines d'étain du Haut-Tonkin dans laquelle M. Bauer fut nommé mandataire de la société ;

3° La procuration du 2 septembre 1904 de M. Bauer en faveur de M. Levègue pour lui transférer ses pouvoirs en tant que mandataire de la Société des mines d'étain du Haut-Tonkin et de M. Ellies;

4° L'acte du 24 juillet 1906, par lequel M. Levègue, en tant que mandataire de M. Ellies, cède à la Société le périmètre Juellis ;

5° L'extrait du procès-verbal de la séance du 18 août 1906 du conseil d'administration de la Société, nommant M. Levègue mandataire de la Société et acceptant la cession du périmètre Juellis ;

Vu le certificat du commandant du 2^e Territoire militaire en date du 27 décembre 1906, attestant que l'affichage et l'insertion au Journal officiel de l'Indo-Chine ont été faits régulièrement ;

Vu le rapport spécial du commandant du 2^e Territoire militaire certifiant qu'aucune opposition n'a été produite ;

Vu le rapport et avis au service des Mines ;

Sur la proposition du résident supérieur au Tonkin et du directeur général des Travaux publics ;

La commission permanente du Conseil supérieur entendue,

Arrête :

Article premier. — La Société des Mines d'étain du Haut-Tonkin à Beausite, province de Cao-bang, est déclarée propriétaire, pour en jouir dans les conditions et sous les charges déterminées par le décret du 25 février 1897, de la mine dite Juellis, comprenant les gîtes de la 3^e catégorie prévue par l'article 2 du décret du 25 février 1897 (alluvions).

Art. 2.— Le périmètre de la concession est défini par le contour ABCZUXYD tel qu'il est indiqué au plan à l'échelle du 1/10.000 joint à la demande et qui reste annexé au présent arrêté.

Ce contour est obtenu en retranchant du rectangle A B C D, de la demande originaire, la partie X U Z Y d'une superficie de 196 hectares de la mine Beausite déjà instituée qui se trouve comprise dans le périmètre de la demande.

Le rectangle A B C D est déterminé comme suit :

Les côtés A B et C D ont chacun une longueur de 2.420 mètres.

Les côtés C A et D B ont chacun une longueur de 1.500 mètres et sont orientés dans la direction du Nord vrai.

La position du rectangle est fixée par rapport au point O qui se trouve sur le côté A C à 540 mètres au Sud du point A.

Le point O est défini comme suit : Point situé sur le prolongement du côté Sud de la mine Marie à 10 mètres à l'Est de la borne Sud-Est de cette dernière mine.

Le rectangle A B C D a une superficie de 363 hectares.

La superficie de la mine Juellis est donc de 167 hectares puisqu'il faut retrancher du rectangle A B C D les 196 hectares occupés par la mine Beausite.

Art. 3. — Sont réservés les droits des tiers, particulièrement ceux résultant des arrêtés de concession des mines Beausite et Marie.

Art. 4. — Sont réservés les droits des propriétaires de la surface, notamment ceux qui résultent de l'article 41 du décret du 25 février 1897, relatif aux terrains cultivés.

Art. 5. — Sont réservés en ce qui concerne leurs habitations, tombeaux et les terrains leur appartenant, les droits des habitants à l'intérieur du périmètre de la concession.

Art. 6. — Le concessionnaire sera tenu envers le Domaine colonial des redevances et taxes prévues par les articles 49 et 55 du décret du 25 février 1897.

La redevance superficière sera payable par semestre et d'avance à la caisse du receveur des Domaines à Haïphong sous peine de déchéance dans les conditions déterminées par l'article 51 du décret précité.

La taxe ad valorem sera payable suivant les dispositions des arrêtés des 6 août 1903 et 14 juin 1904.

Art. 7. — Le propriétaire de la mine devra, au premier avertissement de l'Administration et dans un délai de trois mois après cet avertissement, faire planter des bornes sur tous les points où cela sera reconnu nécessaire par l'Administration.

L'opération aura lieu aux frais du propriétaire et sera vérifiée par le chef du service des Mines ou son délégué.

Expéditions du procès-verbal de cette opération seront déposées aux archives du service des Mines, du 2^e Territoire militaire et de la Résidence supérieure.

Art. 8. — Le résident supérieur au Tonkin et le directeur général des Travaux publics et des Mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 16 avril 1908.
BONHOURS.

Par le gouverneur général :
Le résident supérieur p. i. au Tonkin
DE MIBIBEL.
Le directeur général des Travaux publics,
JULLDIÈRE.

PROCINCE DE CAO-BANG

Chaû de Nguyễn-Binh
(*Annuaire général de l'Indochine*, 1910, p. 447)

Levègue, à Beausite, directeur d'exploitation de la Société des mines d'étain du Haut Tonkin, M. Lafourcade, chef mineur.

NÉCROLOGIE (*L'Univers*, 27 avril 1910)

Nous apprenons la mort de :
De M. Julien Gaudais, directeur de l'établissement de la Société de Saint-Galmier, décédé à l'âge de 67 ans.

Transferts de siège social
Société des mines d'étain du Haut Tonkin
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 et 13 juillet 1911)

Le siège, qui était précédemment 49, rue du Faubourg-Poissonnière, est transféré 208, quai Jemmapes.

Les Mines du Tonkin et de l'Annam
par ALBERT METIN, député du Doubs
(*Les Annales coloniales*, 10 avril 1912)

[...] La production des mines d'étain et de tungstène, associé au wolfram, a subi en 1910 une légère baisse : de 256 tonnes en 1909, elle est descendue à 225 t. 605 en 1910.

Cette baisse de production s'explique par le seul fait que la Société des Mines d'étain de Cao-Bang (Haut-Tonkin) a licencié, courant 1910, une partie de son personnel ouvrier, et n'a conservé que le nécessaire pour assurer l'entretien des travaux.

Cette société a, dès le commencement 1911, repris les travaux et fait de gros achats de matériel. Ce matériel comprenant : treuils à vapeur, chaudières compresseur à air, perforatrice, etc., est déjà sur place et on travaille à son installation.

Il y a donc lieu de penser que la production, en 1911, sera bien supérieure à celle des années précédentes.

Deux routes sont proposées pour desservir cette région à laquelle un prolongement judicieux de la voie ferrée Langson donnerait encore un autre moyen de communication.

Les mines de cuivre des régions de Van-Yên, Yên-Bay et Lang-Son (Haut-Tonkin) sont toujours en période de préparation.

Van-Yên a produit cette année 1.000 tonnes de minerai (en stock à la mine).

Il faut signaler également l'exportation de 1.116 kg d'uranite provenant de la région de Cao-Bang. [...]

TÉLÉGRAMMES PARTICULIERS

NGUYÊN-BINH

De notre correspondant particulier, le 30 avril 1912.

Le voyage du gouverneur général [Albert Sarraut*]

(*L'Avenir du Tonkin*, 2 mai 1912, p. 2)

Aujourd'hui, le gouverneur général est chez les mineurs. Après avoir acheté de jolis costumes brodés Mans et distribué des pièces de dix cents aux enfants, le gouverneur quitta le poste à 7 h. Durant la traversée de la cuvette de

.....
À 9 h. 1/4, M. Simoni, résident supérieur, arrive à cheval à Tinh-Tuch où M. Vandouer, comptable de la société, attend, les voyageurs ; M. Rottach, de retour de Beau-Site, le croise sur la route.

Des guirlandes de feuillages sont tendues ; partout des arcs de triomphes, faits de palmes vertes ont été dressés.

À 9 h. 1/2, M. le gouverneur général, en tenue blanche avec broderie aux manches et au col, arrive, précédé d'un peloton de 9 lanciers, escorté de son entourage en tenue kaki. Cinq pétards de dynamite saluent le grand chef. Les voyageurs peuvent alors prendre des rafraîchissements ; ils sont tous alertes, sauf un ou deux que la chaleur a mis en nage.

Le lieutenant, officier d'ordonnance, dispose les places pour le déjeuner des onze : le gouverneur, le général en chef, M. Simoni, résident supérieur, le commandant Viala, les capitaines Scheidhauer, Marty, les lieutenants Renaud, Carême, le docteur Bargy, M. Lantenois, M. Vandouer.

Cette tâche finie, le lieutenant Renaud reçoit un verre de boisson des mains de M le gouverneur général pour porter dans une salle fermée où M. Lantenois donne une conférence secrète pour dire des choses très délicates à des supérieurs, mais devant tous les officiers, même subalternes.

Les civils ne sont pas admis à cette conférence, même pas l'amphitryon. Puis, le gouverneur assiste à la laverie de terres riches, juste faite pour l'occasion.

On déjeune ensuite pendant que toutes les cantines à deux porteurs arrivent.

À midi, un orage éclate, coups de tonnerre, l'avenue crève après le dessert.

Le signal du départ est alors donné pour l'escalade de Cao Son.

À 4 heures, la pluie reprend, tandis qu'on arrive à Beau-Site : le personnel des mines de Jany-Mine et de Binh-Dong attend chez le délégué, M. Levêque, qui, avec ses employés, a organisé une table ronde de 16 couverts.

Dès l'arrivée, visite des chantiers et de la laverie.

À 7 heures, dîner des plus cordial : rien ne manque, le maître de maison est des plus hospitaliers.

Toasts heureux après le gigot. Le menu était inscrit au dos de photographies très réussies.

Pour la nuit, des lits sont improvisés. Nous sommes en pays perdu sans télégraphe, ni journaux.

Grande journée.

LA VIE INDOCHINOISE

Attaque de pirates

(*Les Annales coloniales*, 14 décembre 1912)

Une bande de pirates armés de fusils et de revolvers fit, le mois dernier, irruption dans le paisible village de Beausite, habité par les coolies chinois et thôs de l'exploitation des mines d'étain.

Ils se présentèrent tout d'abord à la maison d'une femme thô, commerçante assez aisée. Ils enfoncèrent la porte à coups de hache et sommèrent la pauvre femme de leur livrer tout son argent et toutes ses marchandises. Affolée, celle-ci s'exécuta. Pendant cette opération, d'autres pirates montaient la garde à l'extérieur, empêchaient les habitants d'accourir pour porter secours, les menaçant de mort. Un, pourtant, finit par s'échapper et courut avertir le directeur de la mine, M. Levêque, et ses deux employés, qui, armés de fusils, se précipitèrent immédiatement vers le village suivis des partisans gardiens de leur cottage. Mais à leur arrivée, les pirates prirent la fuite, annonçant qu'ils reviendraient pour tout brûler.

Après cet avertissement, M. Levêque fit préparer aux quatre coins du village des tonneaux pleins d'eau. Bien lui en prit car, effectivement, deux jours après dans la nuit,

les pirates revinrent et tentèrent de mettre le feu aux habitations. Mais, au premier signal d'alarme, tous les habitants accoururent, grimpèrent sur les toits et, grâce à la quantité d'eau préparée, purent éteindre le commencement d'incendie.

Après la première attaque des pirates, M. Levèque fit prévenir le sergent faisant fonction de garde principal dans la région, habitant, au Càn-Son, à quelques kilomètres. Mais le sergent en question n'était pas à son poste. Il fut donc impossible de poursuivre les pirates qui s'étaient retirés certainement dans quelque coin assez rapproché, puisqu'ils se disposaient à revenir pour mettre à exécution leur menace d'incendie.

Une enquête fut ouverte pour la forme, mais les pirates courent toujours, prêts sans doute à recommencer leurs exploits.

Il serait bon que dans ces régions des mines, à peu près inhabitées, il fût installé une nombreuse force de police commandée par un sous-officier actif et intelligent, prêt à toute éventualité pour protéger les Européens et leurs coolies.

LE DÉVELOPPEMENT MINIER AU TONKIN ET LA PARTICIPATION ALLEMANDE

par le lieutenant SIRE,

attaché au bureau militaire du gouvernement général de l'Indochine.
(*Bulletin économique de l'Indochine*, n° 115, septembre-octobre 1915,
p. 620-635)

WOLFRAM-ÉTAIN

[628] La Société des mines d'étain du Haut-Tonkin procède lentement, depuis 1902, aux travaux d'exploitation de cinq gisements alluvionnaires situés à Beau-Site, sur le versant sud du massif. Ces gisements mixtes de cassitérite et de wolfram sont constitués par des éboulis provenant de blocs de roches cristallines entraînés par les eaux et arrêtés dans leur trajet de descente.

Cette société a exporté successivement, en 1912 et 1913, 100 tonnes de minerais mixtes à 30 % de tungstène et 35 % d'étain ; et 42 tonnes seulement en 1914. Sa production atteindra 70 tonnes environ en 1915.

SOCIÉTÉ DES MINES D'ÉTAIN DU HAUT-TONKIN

Société anonyme au capital de 375.000 francs
à Beau Site

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 83)

MM. Jules ELLIES, administrateur délégué ;
PONTIER, directeur d'exploitation ;
GEORGES, comptable.



© Association pour l'étude du Centre-Vietnam.
Fonds Bruno Barraco..
Mine de Beau-Site.

AEC 1922-742 — Société des mines d'étain du Haut-Tonkin, 206, quai de Jemmapes, PARIS (10^e).

Capital. — Sté an., f. en octobre 1902, 375.000 fr. en 160 act. de 500 fr. ent. lib. dont 150 d'apport. — Divid. : actions nomin. 1914, 21 fr. 60 ; 1915, 49 fr. 82 ; 1916, 61 fr. 84 ; 1917, 46 fr. 04.

Objet. — Exploit. de gisem. miniers au Tonkin et plus particul. des mines d'étain et de tungstène dites « Beau-Site », « Juellis » et « St-Galmier » situées dans le 2^e territ. milit. de Cao-bang, près Chora (Tonkin).

Imp. — Minerais.

Conseil. — MM. Jean Heilmann ¹, présid. ; Albert Ellies, Maurice Delaine, admin. ; Henri Chauvet, admin. dél.

¹ Jean Heilmann (1860-1936) : capitaine de frégate, président de la Biênhoà industrielle et forestière. Voir [encadré](#).

MÉDAILLES D'HONNEUR
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mars 1923, p. 4, col. 5)

Médailles d'honneur en argent de 2^e classe
Kham-Tai, dit Sau Long, coolie à la Société des Étains et wolfram du Haut-Tonkin [sic]
(Beau-Site)

Cao-bang
Pour les victimes des inondations
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 août 1923, p. 2, col. 5)

M. Genay [Geney], directeur des Mines du Haut-Tonkin à Neau-Site 50 p. 00

Annuaire industriel, 1925 :
MINES D'ÉTAÏN DU HAUT-TONKIN (Soc. des), 206, q. de Jemmapes, Paris, 10^e. T. Nord 37-47. Ad. t. Juelis-Paris. Capital 375.000 francs. — Adm. Prés. : J. Heilmann ; adm. : Albert Helliès ; [Maurice] Delaine ; G. de Morsier² ; H. Chauvet, directeur.
Mine à Beau-Site (Tonkin). Production de minerai d'étain et wolfram. (1-20-33).

SOCIÉTÉ DES MINES D'ÉTAÏN DU HAUT-TONKIN
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-63)

À Beau-Site.
MM. GENEY, directeur ; HUSTINX et LUGIANA, surveillants.

Les mines indochinoises
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1927)

ÉTAÏN

La Société des mines d'étain du Haut-Tonkin, au capital de 585.000 francs, dont 240.000 remboursés, a réalisé en 1925 un bénéfice de 680.000 francs. Elle exploite les mines Beausite, Ariane et Marie, dans le Pia-Ouac et produit environ 170 tonnes par an. Elle a donné, pour 1925, 134 francs aux actions anciennes, 144 aux nouvelles, 225 aux parts et a remboursé 125 francs à chaque action.

Il semble qu'il y aurait place au Pia-Ouac pour d'intéressantes exploitations d'étain, mais l'eau y est assez rare et on n'a pas identifié les gros affleurements de limonite de la région qui ressemblent beaucoup à ceux de Ko-Kieou.

² Gustave de Morsier (1842-1924) : d'une famille d'origine genevoise. Marié à Émilie Naville. Trésorier de l'Œuvre libératrice, association féministe. Administrateur de la Société minière franco-africaine (Pyrénées et Algérie), impliqué dans un projet d'exploitation des mines de fer du Canigou (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 août 1909), liquidateur de la Société d'exploitation des mines de fer d'Aïn-Oudrer (*Ibid.*, 27 juillet et 3 août 1911). Frère du littérateur Édouard de Morsier.

Hors cote et valeurs nouvelles
(*Le Journal des finances*, 24 juin 1927)

Les Mines d'étain du Haut-Tonkin ont obtenu, en 1926, un bénéfice de 1.128.894 fr. ; le dividende brut des actions a été fixé à 383 fr. 477 pour l'ancienne ; 392 fr. 227 pour la nouvelle, celui de la part à 899 fr. 935. Un acompte de 200 francs brut par action a déjà été versé. En outre, il sera versé à chaque action ancienne n° 1 à 750 la somme de 100 fr. et à chaque action nouvelle n° 751 à 1.070 la somme de 275 fr. à titre de remboursement du solde du capital. Le capital des actions sera ainsi complètement amorti et la part des bénéfices revenant au compte amortissement du capital en vertu de l'article 29 des statuts sera désormais partagée par moitié entre les actions et les parts à titre de supplément de dividende. Le marché des actions et des parts Étains du Haut-Tonkin est pour l'heure nul ; mais peut-être les répartitions et remboursement qui précèdent pourraient-ils, accompagnés d'une subdivision judicieuse des titres, modifier cet état de choses.

N° 1. — Arrêté rapportant l'arrêté du 30 mars 1925 déclarant le concessionnaire de la mine « Sainte-Joséphine » déchu de ses droits sur la dite mine
(*Bulletin administratif du Tonkin*, janvier 1929)

(Du 9 novembre 1928)

Le gouverneur général p. i. de l'Indochine, officier de la Légion d'honneur
Vu les décrets du 20 octobre 1911, portant fixation des pouvoirs du gouverneur général et organisation financière et administrative de l'Indochine ;

Vu la circulaire ministérielle du 20 juin 1911 ;

Vu le décret du 2 août 1928 ;

Vu il décret du 26 janvier 1912 réglementant le régime des mines en Indochine, notamment en ses articles 48 et 49 ;

Vu l'arrêté du 30 mars 1925 déclarant le concessionnaire de la mine « Sainte Joséphine » sise dans la province de Caobang déchu de ses droits sur la dite mine pour défaut de paiement des redevances superficielles et l'arrêté du 15 juin 1928 fixant au 1^{er} octobre 1928 la date de mise en adjudication de diverses concessions minières, y compris la mine « Sainte-Joséphine » ;

Vu la lettre en date du 22 septembre 1928 du sous-directeur, chef du service de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre faisant connaître que M. Ellies³ a acquitté pour le compte de M. Alfred Brocard, seul héritier de M. Édouard Brocard, les redevances superficielles arriérées dues à ce jour ;

Sur la proposition du résident supérieur au Tonkin et du directeur des mines et l'avis conforme du directeur des Finances ;

La commission permanente du conseil de gouvernement de l'Indochine entendue,

ARRÊTE :

Article premier. — Est rapporté l'arrêté en date du 30 mars 1925, déclarant le concessionnaire de la mine « Sainte Joséphine » déchu de ses droits sur la dite mine.

Art. 2. — Le concessionnaire de la mine est replacé dans tous les droits qu'il possédait sur cette mine antérieurement à l'arrêté sus-visé.

Art. 3. — L'arrêté en date du 15 juin 1928 est abrogé en ce qui concerne la mise en adjudication de la mine « Sainte Joséphine » sus-visée.

³ Roger Henri Louis Ellies (Paris, 1904-26 décembre 1935) : fils d'Albert (ci-dessus).

Art. 4. — Le résident supérieur au Tonkin, le directeur des Finances et le directeur des mines sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 9 novembre 1928

René Robin

Visé au Contrôle financier le 5 octobre 1928, n° 12287

L'ÉTAIN EN INDOCHINE ET LE DÉVELOPPEMENT MINIER DU LAOS ⁴
(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 20 février 1929)
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 avril 1929)

.....
En raison de la piraterie qui se prolongea dans le Haut-Tonkin et de la pénurie des moyens de transport, la région ne put être sérieusement reconnue qu'à partir de 1900, et il fallut attendre le mois de septembre 1902 pour voir apparaître la Société des mines d'étain du Haut-Tonkin, petite société au capital de 225.000 francs divisé en 450 actions de 500 fr. ; ce capital fut porté à 375.000 francs en 1908 et à 535.000 francs en 1922. Encore sur les 450 actions du début, 150 étaient-elles des actions d'apport, si bien que les promoteurs ne se hasardaient à risquer que 150.000 francs.

Essai bien timide qui réussit pourtant.

La Société possède huit concessions couvrant 3.000 ha, environ, mais elle n'en exploite que trois : Beausite, Phèdre et Marie.

Ces trois concessions comprennent surtout des éluvions, c'est-à-dire le produit de la décomposition de roches sous-jacentes : des coolies les désagrègent au moyen d'un courant d'eau qui entraîne la masse argilo-sableuse minéralisée ; après l'avoir traitée au sluice, ils séparent le minerai à la batée et vendent à la Société le minerai ainsi obtenu qui contient de 40 à 60 % de cassitérite et le reste en wolfram. Ce minerai mixte est envoyé tel quel en France.

La Société a reconnu aussi des filons quartzeux, mais leur exploitation coûterait très cher, et elle n'ose pas l'entreprendre, Elle préfère s'en tenir à cette méthode très rudimentaire d'exploitation par des coolies intéressés. Elle ne se sert même pas de la laverie que lui vendit, en 1925, la Société des mines du Pia-Ouac en même temps que les concessions Ariane et Phèdre), laverie qui, installée en 1913, n'a jamais été utilisée.

La Société produisit pendant la guerre de 90 à 130 tonnes de minerai mixte (cassitérite, wolfram) par an : depuis, cette production s'est élevée à 170 tonnes environ, représentant de 55 à 60 tonnes d'étain pur et autant de wolfram.

Trois cents coolies sont employés sur les mines, produisant de 1 kg 800 à 1 kg 900 de minerai mixte par jour ; trois Européens les surveillent et les paient. On estime à 250 piastres les frais de main-d'œuvre indigène par tonne de mixte produite, soit 500 piastres par tonne d'étain pur en moyenne. Or, la tonne d'étain vaut à Londres 220 livres, soit 2.200 piastres. Même après les frais de transport et les frais généraux, la marge bénéficiaire est considérable.

L'entreprise est, en effet, très prospère, et elle réalise couramment des bénéfices nets doubles de son capital (1.129.000 francs en 1926). En 1926, l'action toucha un dividende de 390 francs et la part 900 francs. Le capital est entièrement remboursé, et le surplus du bénéfice net est partagé également entre les 1.070 actions et les 400 parts bénéficiaires. La trésorerie est très à l'aise.

On ne saurait s'étonner que quelques actions se soient vendues 4.000 francs. À ce prix, encore elles ne sont pas chères, rapportant de 8 à 10 % mais il semble bien que l'entreprise ne soit pas susceptible d'un grand développement. On peut même craindre

⁴ Article non signé. Probablement écrit par Léon Pagès.

l'épuisement des éluvions. Il est vrai que de puissants groupements ne demanderaient peut-être pas mieux que d'acquérir le domaine de la Société, afin d'en exploiter les filons.

Mines d'étain du Haut-Tonkin
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 mai 1929)

C'est en septembre 1902 qu'apparaît cette société au capital de 225.000 fr. porté à 375.000 fr. en 1908 et 535.000 fr. en 1922. Encore sur les 450 actions du début, 150 étaient-elles des actions d'apport. Essai bien timide qui réussit pourtant.

La société possède huit concessions couvrant 3 000 ha. environ, mais n'en exploite que trois : Beausite, Phèdre et Marie, qui comprennent surtout des éluvions (produit de la décomposition de roches sous-jacentes).

Des coolies les désagrègent au moyen d'un courant d'eau qui entraîne la masse argilo-sableuse minéralisée ; après l'avoir traitée au sluice, ils séparent le minerai à la bâtee et le vendent à la société. Ce minerai, qui contient de 40 à 60 % de cassitérite et le reste en wolfram, est envoyé tel quel en France.

La société a reconnu aussi des filons quartzeux, mais leur exploitation coûterait très cher ; elle préfère s'en tenir à sa méthode rudimentaire d'exploitation par des coolies intéressés. Elle ne se sert même pas de la laverie que lui vendit, en 1925, la Société des Mines du Pia-Ouac, laverie qui, installée en 1913, n'a jamais été utilisée !

La société produit pendant la guerre de 90 à 130 t. de minerai mixte (cassitérite, wolfram), par an ; depuis, cette production s'est élevée à 170 t. environ.

Trois cents coolies sont employés produisant de 1 kg 800 à 1 kg. 900 de minerai mixte par jour ; 3 Européens les surveillent et les paient. On estime à 250 \$ les frais de main-d'œuvre indigène par tonne de mixte produite, soit 500 \$ par tonne d'étain pur en moyenne Or, la tonne d'étain vaut à Londres 220 livres, soit 2.200 \$. Même avec les frais de transport et les frais généraux, la marge bénéficiaire est considérable.

L'entreprise est, en effet, très prospère, et elle réalise couramment des bénéfices nets doubles de son capital. En 1926, l'action toucha un dividende de 390 fr. et la part 900 fr.

La trésorerie est très à l'aise.

Il semble bien que l'entreprise ne soit pas susceptible d'un grand développement. On peut même craindre l'épuisement des éluvions. Il est vrai que de puissants groupements ne demanderaient peut-être pas mieux que d'acquérir le domaine, afin d'en exploiter les filons.

CHRONIQUE DES MINES
Société coloniale de mines
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 18 août 1929)

[...] Cette société, qui travaille déjà en Afrique, vient de lever l'option qui lui avait été consentie par la Société civile des mines d'étain du Pia-Ouac-Est ; elle a aussitôt constitué une société d'exploitation de ces gisements [[Étains de Pia-Ouac](#)] au capital de 6.000.000 de francs donc 5.500.000 francs d'actions ont été souscrites et 500.000 francs d'actions d'apport lui ont été attribuées. [...] À peine constituée, la

société s'attachait, comme directeur de l'affaire du Pia-Ouac Est, M. Geney ⁵. — M. Geney est un modeste, à peu près inconnu du public, mais les mineurs, eux, le connaissent et savent comment, depuis douze ans, il a dirigé la Société des mines d'étain du Haut-Tonkin (Mine Beausite) ; les gisements du Pia-Ouac se présentant exactement comme ceux de Beausite qui doit à M. Geney le plus clair de sa prospérité ; les procédés simples employés à Beausite ayant fait leur preuve : M. Geney s'est mis aussitôt à la tâche du Pia-Ouac Est, fort de toute son expérience.[...]

LISTE GÉNÉRALE PROVISOIRE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN.
ANNÉE 1931

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1931)

N°	Noms et prénoms	Âge	Qualité donnant droit au vote	Domicile	Date d'établissement au Tonkin
11	Béreaud Jean	40	Fondé de pouvoirs de la Soc. des mines du Haut-Tonkin, propriétaire concession agricole de Beausite	Beausite (Caobang)	1924

Société des Mines d'étain du Haut-Tonkin
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 octobre 1931, p. 865)

Cette soc. a proposé la dissolution anticipée à l'ass. du 15 oct.

Société des Mines d'étain du Haut-Tonkin
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 janvier 1932, p. 61)

La durée de cette société, dont le siège est 206, quai de Jemmapes, a été prorogée de [?] jusqu'en 2030 et le capital porté de 535.000 fr. à 1.070.000 fr.

Société des étains du Haut-Tonkin
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 mars 1932)

Le capital social, se trouve définitivement porté à 1.070.000 fr. par la dernière augmentation de capital.

TONKIN

⁵ Pierre-Charles Geney : né à Laire, canton de Montbéliard (Doubs), le 16 mai 1883. Conducteur d'automobiles à Reims (1907). Également planteur, chevalier du [mérite agricole](#) (*JORF*, 28 janvier 1934) et pharmacien (déc. 1934). Père de Charles-Émile Geney (Héricourt, 2 juin 1906), colon, conseiller provincial suppléant du 2^e Territoire militaire (1930).

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1932)

M. Pasquier, accompagné de MM. Tholance et Billotte, a visité la-région de Bac-Kan. Il a été reçu par M. Gency [Geney], directeur des Mines du Pia-Ouac, par M. Benoit Dauriac [d'Auriac], directeur p. i. des Étains de wolfram du Tonkin, et M. Béreaud, directeur des Étains du Haut-Tonkin, dont il a visité les exploitations.

ENTRÉE DES ÉTAINS ET WOLFRAM DU TONKIN (EWT) AU CAPITAL

Société des Mines d'étain du Haut-Tonkin
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juillet 1932, p. 508)

Transfert du siège du 206, quai de Jemmapes au 105 bis, bd Malesherbes [= EWT].

TONKIN
Nouvelle Société de Pia-Ouac
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} novembre 1932, p. 685)

À l'assemblée de la Soc. Les Étains de Pia-Ouac, il a été annoncé qu'un accord de principe a été conclu pour constituer une société chargée d'exploiter les concessions des trois principaux exploitants de Pia-Pouac : la Soc. des étains et wolfram du Tonkin, la Soc. des Étains du Haut-Tonkin et la Soc. des Étains de Pia-Ouac.

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES ÉTAINS ET WOLFRAM DU PIA-OUAC

N° 559
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1933, p. 1100)

Par arrêté du résident supérieur p. i. au Tonkin du 31 mars 1933, M. Ellies (Roger, Henri Louis), directeur des Mines de Beausite à Cao-Bang, est nommé conseiller provincial suppléant de la province Cao-bang en remplacement de M. Béreaud parti en France.

Le mandat de M. Ellies expirera en même temps que celui des autres conseillers provinciaux français du Tonkin.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} juillet 1933)

Les [Mines d']étain du Haut-Tonkin ont perdu 53.387 francs en 1932

Mines d'étain du Haut-Tonkin
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 juin 1935)

L'assemblée ordinaire du 28 mai, a approuvé les comptes de l'exercice 1934 qui se soldent par un bénéfice de 408.128 fr. ramené à 225.332 fr. après déduction de la perte antérieure.

Le dividende a été fixé à 60 francs net par action de capital, à 35 fr. net par action de jouissance et à 124 fr. 833 net par part de fondateur. Un acompte de 50 fr. net par action de capital, de 25 francs net par action de jouissance et de 100 francs net par part de fondateur ayant été réparti en décembre 1934, le solde à payer ressort au porteur à 9 fr. 625 par action de capital, à 9 fr. 85 par action de jouissance et à 24 fr. 533 par part de fondateur.

Des tracts communistes ont été découverts à Cao-Bang, Thât-Khê
(*Chantecler*, 11 juillet 1935, p. 6)

Le 1^{er} juillet courant, des tracts communistes ont été découverts à Thât-Khê, dans la province de Langson, à l'extérieur du chef-lieu de la province de Cao-Bang et aux mines de Tinh-Tuc.

NÉCROLOGIE
Jean Heilmann
(*Le Temps*, 8 mars 1936)

Nous apprenons la mort du capitaine de vaisseau E.-R. Jean Heilmann, officier de la Légion d'honneur.

Le service aura lieu lundi 9 du courant, à 13 h. 45, au temple du Saint-Esprit, 5, rue Roquépine, où l'on se réunira. L'inhumation aura lieu à Brest.

Échos des grèves
(*Chantecler*, 6 décembre 1936, p. 6)

Quelques cas sporadiques, ainsi que s'expriment nos docteurs, se produisent de ci, de là.

À Hanoï, ce sont les ouvriers ébénistes, qui se sont mis en grève et réclament une meilleure paie.

On signale, d'autre part, un commencement de grève aux mines de Tinh Tuc, dans la région de Cao Bang, qui occupent plus d'un millier d'ouvriers. La direction a offert une augmentation de 10 pour cent des salaires, en réduisant d'une heure la journée de travail.

Les ouvriers n'ont pas accepté, ces offres étant insuffisantes.

C'est une entreprise favorisée par la dévaluation de la piastre, qui peut payer de plus hauts salaires si elle veut s'éviter des ennuis.

AEC 1937/1060 — Société des mines d'étain du Haut-Tonkin,
105 bis, Boulevard Malesherbes PARIS (8^e).

Tél. : Laborde 75-73. — Télég. : Wolfratin-Paris-37. — © : Cogef Lugagne. — R.C. Seine 140.581.

Capital. — Société anon. fondée en septembre 1902, 1.070.000 fr. en 2.140 actions de 500 fr. libérées dont 150 d'apport (1.070 act. de jouissance et 1.070 act. de capital). — Parts de fondateur : 450. — Dividendes : 1928, 82 fr. 42 par action, 188 fr. 48 par part ; 1929, 146 fr. 65 par action, 342 fr. 23 par part ; 1930, néant ; 1934, 60 fr. par action de cap., 35 fr. par action de jouiss., 124 fr. 855 par part ; 1935, 100 fr. par act. de capital, 75 fr. par act. de jouiss., 267 fr. 50 par part.

Objet. — Exploitation, au Tonkin, des mines d'étain et de tungstène dites « Beau-Site », « Juelis », « St-Galmier », « Ariane », « Marie », situées dans le 2^e territoire militaire de Cao-Bang, près Chora (Tonkin). — Siège d'exploitation à Beau-Site, par Cao-Bang (Tonkin). — Concessions amodiées à la Société d'exploitation des Étains et Wolfram du Pia-Ouac (V. notice 1036 bis).

Exp. — Minerais d'étain et de tungstène.

Conseil. — MM. Maurice Monguillot ⁶, présid. ; Edgar Humann, admin.-délégué ; H. Petin, Marcel Parté ⁷, administrateurs.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1962 :

Société des mines d'étain du Haut-Tonkin

Conseil : Monguillot, pdt ; Humann, admin.-délégué ; Paré, Petin.

Commissaires aux comptes : A. Jard, Klein.

Société des mines d'étain du Haut-Tonkin
Assemblées ordinaire et extraordinaire du 24 mars 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 23 avril 1938)

Les assemblées sont présidées par M. [Maurice] Monguillot, président du conseil d'administration, assisté comme scrutateurs des deux plus forts actionnaires présents : M. [Edgar] Humann, représentant les Étains et wolfram du Tonkin, et M. Paré, représentant divers actionnaires.

M. Boudier assure les fonctions de secrétaire.

25 actionnaires possédant 1.831 actions sont présents ou représentés.

Assemblée ordinaire

⁶ Maurice Monguillot (1874-1945) : polytechnicien, sous-lieutenant d'artillerie (1896), puis inspecteur adjoint des colonies (1907), dans l'administration indochinoise (1917). Commandeur de la Légion d'honneur (1925). En retraite (1928). Il entre bientôt au conseil des Distilleries de l'Indochine et préside le calamiteux Colonial Trust (groupe Siaume) dont il démissionne en 1933. Administrateur des Étains de Pia-Ouac (1932).

⁷ Marcel Paré (et non Parté)(Troyes, 15 août 1868-Paris VII^e, 13 mars 1943) : ingénieur électricien chez Bréguet, administrateur de la *Revue générale de l'électricité* (sept. 1916), ingénieur en chef (1919), puis directeur général adjoint de la Société saint-quentinoise d'éclairage et de chauffage, contrôlée par la Banque Mallet. Administrateur de la Société d'exploitation des étains et Wolfram du Pia-Ouac. Officier du Dragon de l'Annam (1909) et de l'Instruction publique (1910), chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 13 mars 1930).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les bénéfices, Messieurs, de l'exercice clos le 31 décembre 1937 sont en progression notable sur ceux de l'année précédente. Le solde créditeur avant amortissement qui était, l'année dernière, de 433.203 fr. 97, atteint, cette année, 1.413.789 fr. 99. Nous vous proposons de le répartir de la façon suivante :

Répartition des bénéfices

Amortissement du poste Frais de constitution et d'augmentation de capital 47.730,06. Ce poste est ainsi ramené à 1 franc.

Premier dividende de 5 % sur la fraction non amortie des actions de capital, soit 5 % sur 428.000 francs 21.400 00

Sur le reste de 1.344.659 fr. 93 auquel s'ajoute le report à nouveau au 31 décembre 1936 de 5.172 fr. 74, nous vous proposons la répartition suivante :

20 % à l'amortissement du capital	269.907 50
10 % au conseil d'administration	134.953 75
30 % aux parts de fondateur	404.861 25
40 % aux actions de capital et de jouissance	539.815 00
Report à nouveau	29.517

Les dividendes

Les dividendes seraient donc les suivants :

Actions de capital : 272 fr. 25 contre 87 fr. 50 l'année dernière.

Actions de jouissance : 252 fr. 25 contre 67,50 l'année dernière

Parts de fondateur : 899 fr. 69 contre 240,75 l'année dernière.

Nous vous rappelons que les impôts sur coupons ont été portés cette année à 15 contre 12, pour les actions nominatives, depuis plus de 6 mois appartenant à des particuliers et à 24 pour toutes les autres contre 18

Résultats de la Société d'exploitation des étains et wolfram du Pia-Ouac.

Bien que l'assemblée générale ordinaire de la Société d'exploitation des étains et wolfram du Pia-Ouac n'ait pas encore été tenue, les renseignements parvenus du Tonkin nous permettent de vous rendre compte des résultats de l'exercice 1937 et des principaux événements survenus au cours de cette année.

Les résultats de production comparés à ceux de 1936 sont les suivants.

Les produits utiles, cassitérite et wolfram, ont augmenté de 18 %. Par contre, le tonnage de minerai brut extrait ou acheté a peu varié. L'amélioration de production des matières utiles a donc été la conséquence d'un enrichissement du minerai brut et d'un meilleur rendement de l'usine de traitement

Ces progrès sont d'autant plus remarquables que l'année 1937 avait commencé sous des auspices peu encourageants.

Une propagande maladroite, venue de la Métropole, avait encouragé certains milieux annamites à poser des revendications sociales mal adaptées au régime de notre main-d'œuvre. Ses échos, dans notre région, furent assez restreints. Il est intéressant, d'ailleurs, d'observer que les milieux annamites furent seuls touchés. **Les Chinois, très nombreux parmi nos mineurs, restèrent complètement étrangers à ce mouvement.** Mais, il n'en reste pas moins qu'en décembre 1936 et janvier 1937, les circonstances favorables à une agitation révolutionnaire et xénophobe, qui auraient pu être graves, avaient été créées. La vigilance de la haute administration tonkinoise et locale,

heureusement secondée par notre personnel européen qui connaît bien sa main-d'œuvre, permit d'en éviter les conséquences.

L'année 1937 fut également marquée en Indochine comme en France par une augmentation importante du prix de la vie qui se manifesta surtout pendant les derniers mois. La conséquence de cette hausse sur les prix de revient de l'exercice en cours ne peut encore être fixée d'une façon absolue mais elle sera certainement très importante.

Le marché de l'étain et du wolfram en 1937

La hausse des cours de l'étain, qui avait commencé pendant le dernier trimestre 1936, s'accrut dans le courant de l'année. Le cours moyen mensuel maximum fut atteint en août avec 264 £ 3. Le dernier trimestre ayant été marqué par une situation très instable de la consommation américaine, l'étain standard finissait l'année au-dessous de 190 livres. La moyenne annuelle de 242 £ 6 a néanmoins marqué une amélioration sensible sur celles des deux années précédentes :

1935 225 £ 14

1936 204 £ 12

L'augmentation des besoins en tungstène, notamment pour la fabrication des aciers spéciaux d'une part, et les événements d'Extrême-Orient, d'autre part, qui gênèrent l'exportation de minerais des principaux centres producteurs, contribuèrent à justifier une hausse importante des cours. Ceux-ci passèrent de 33 sh. l'unité en janvier, à plus de 100 sh en septembre et octobre. Ils ont baissé depuis aux environs de 70 sh. Ces cours sont habituellement considérés comme rémunérateurs. Mais, il faut tenir compte de l'incertitude constante du marché de ce métal ou les variations de consommation et de production sont toujours difficiles à prévoir.

Questions à l'ordre du jour

Après avoir approuvé les rapports du commissaire aux comptes, vous aurez à émettre un vote sur les questions portées à l'ordre du jour de votre assemblée.

D'après l'article 14 des statuts, votre conseil est renouvelable tout entier cette année. MM. Monguillot, Humann, Paré et Pétin se représentent à vos suffrages.

Vous aurez à nommer, pour trois ans, le commissaire aux comptes qui devra remplir ces fonctions conformément aux prescriptions du décret-loi du 8 août 1935. Nous vous proposons de voter pour M. Achille Jard qui a déjà rédigé les rapports pour l'exercice 1936. Vous aurez à fixer sa rémunération.

M. Victor Klein remplacerait M. Jard, dans le cas où celui-ci serait empêché.

Bilan au 31 décembre 1937

Total 2.828.159 42

LES RÉOLUTIONS

Les résolutions ci-après sont ensuite mises aux voix et adoptées à l'unanimité : [...]

Deuxième résolution

L'assemblée générale réélit administrateurs pour une durée de six années, dans les conditions de l'article 14 des statuts MM. :

Edgar Humann, demeurant à Paris, 19, avenue Rapp ;

Maurice Monguillot, demeurant à Paris, 25 bis, rue Decamps ;

Marcel Paré, demeurant à Paris, 67, avenue de Ségur ;

Hector Pétin, demeurant à Paris, 4 bis, rue de Franqueville ;

administrateurs sortants. [...]

Assemblée extraordinaire

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, messieurs, en assemblée générale extraordinaire pour vous proposer de porter le capital de votre société de 1.070.000 francs à 3.800.000 francs par création d'actions d'apport réparties de la façon suivante :

Étains et wolfram du Tonkin : 1.730.000 fr.

Étains de Pia-Ouac : 1 million de francs.

Sans préjudice des renseignements qui vous seront donnés verbalement au cours de cette assemblée, nous tenons à vous exposer succinctement les raisons qui justifient cette opération.

Organisation nouvelle et accroissement du domaine minier

Nous vous rappelons que le 30 décembre 1932, votre conseil, d'accord avec ceux de la Société des Étains et wolfram du Tonkin et de la Société des Étains de Pia-Ouac, créait la Société d'exploitation des Étains et wolfram du Pia-Ouac à laquelle étaient amodiées les concessions possédées par les trois sociétés fondatrices dans le massif du Pia-Ouac. Était seule exceptée la concession Sainte-Adèle située dans la vallée de Tinh-Tuc.

Ce groupement avait pour but de réunir en un seul trois domaines miniers contigus. Il eut pour conséquence une organisation plus rationnelle de l'exploitation et des bénéfices sensiblement accrus pour chaque société fondatrice.

Après quelques années de fonctionnement, il a paru que, dans un but d'économie, cette organisation pourrait être simplifiée par la liquidation de la Société d'exploitation des Étains et wolfram du Pia-Ouac en lui substituant, comme exploitante, une des sociétés primitivement amodiataires. Cette mission a été confiée, d'un commun accord, à votre société. Pour lui permettre de la remplir, nous vous demanderons d'approuver le texte des résolutions qui vous a été remis, et notamment

1° Autoriser votre conseil à annuler l'acte d'amodiation du 24 janvier 1933 en faveur des Étains et wolfram du Pia-Ouac

2° Réaliser l'augmentation du capital prévue en faveur des deux sociétés apporteuses de leurs concessions indiquées à la quatrième résolution,

3° Accepter la nouvelle répartition des bénéfices prévue à la 5^e résolution.

Division des actions

Nous vous demanderons, en outre, d'accepter de diviser vos actions actuelles de 500 fr. en actions de 100 fr. et de supprimer de votre raison sociale, la mention : « Concession Beausite près Chora », désormais sans objet.

Conformément à la loi, nous vous convoquerons ultérieurement en assemblée générale extraordinaire pour la nomination du commissaire aux apports et l'approbation de ces apports. [...]

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide, en principe, d'augmenter le capital social d'une somme de 2.730 000 francs pour le porter à 3.800.000 francs, par la création de 27.300 actions de 100 francs, entièrement libérées, qui seront attribuées en représentation d'apports en nature à faire à la société, savoir :

Par les « Étains et wolfram du Tonkin », société anonyme au capital de 27.000.000 de francs, dont le siège est à Paris, 105 bis, boulevard Malesherbes, pour 1.730.000 francs.

Et par les « Étains de Pia-Ouac », société anonyme au capital de 6.000.000 de francs, dont le siège est à Paris, 29, boulevard Malesherbes, pour un million de francs. [...]

Mines d'étain du Haut-Tonkin
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 11 juin 1938)

Les actionnaires, réunis en assemblée extraordinaire le 23 mai, ont approuvé les apports faits à la société par les Étains et wolfram du Tonkin, ainsi que leur rémunération, soit un million pour la première de ces sociétés et 1.730.000 francs pour la seconde.

Par suite, le capital de la Société des mines d'étain du Haut-Tonkin se trouve définitivement porté à 3.800.000 francs.

L'assemblée a nommé administrateurs pour six ans MM. Antoine Balas ⁸, René Brard [EWT], Henri Ramonatxo ⁹ et Édouard Vincenti ¹⁰.

⁸ Antoine Balas : ingénieur de l'École des mines de Saint-Étienne (1883). Représentant de la Coloniale de Mines aux Étains de Pia-Ouac, à la Compagnie minière de la Ribeira...

⁹ Henri Ramonatxo (1885-1974) : président des Étains de Pia-Ouac. Voir [encadré](#).

¹⁰ Édouard Vincenti (1880-1955) : ingénieur des mines, directeur général des Étains et wolfram du Tonkin.



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ DES MINES D'ÉTAÏN DE HAUT-TONKIN
Société anonyme au capital de 3.800.000 de fr.
divisé en 38.000 actions de 100 fr. chacune

TITRE AMORTI
ANTÉRIEUREMENT
AU 1^{er} MAI 1926

Statuts déposés en l'étude de M^e Eugène Lavergne, notaire à Paris
Siège social à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement
vvvvvvv
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 21 juillet 1938

ACTION DE 500 FRANCS
AU PORTEUR ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
Le président du conseil d'administration : Maurice Monguillot
Un administrateur : René Brard

E. FORVILLE, TITRES FINANCIERS, PARIS-RODEZ

Sté des Mines d'Étain de Haut-Tonkin
Société anonyme au capital actuel de 3.800.000 francs.
Siège social : 105 bis, boulevard Malesherbes, Paris (8^e).
R. C. SEINE n° 140.581

AUGMENTATION DE CAPITAL
MODIFICATION AUX STATUTS

Avis aux actionnaires

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 8 octobre 1938)

À la minute d'un acte en constatant le dépôt, reçu par M^e Laverne et M^e Letulle, notaires à Paris, le 31 mai 1938, enregistré, sont annexées les pièces ci-après indiquées, relatives à l'augmentation du capital de la « Société des Mines d'Étain du Haut-Tonkin », société anonyme ayant son siège à Paris, boulevard Malesherbes, n° 105 bis, et à des modifications aux statuts, le capital de la dite société se trouvant porté de 1.070.000 francs à 3.800.000 francs.

Savoir :

1

L'extrait certifié conforme par l'administrateur délégué du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue par les actionnaires de la Société des mines d'étain du Haut-Tonkin le 24 mars 1938 aux termes duquel ont été prises les résolutions suivantes :

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société par la suppression de sous-titre ainsi conçu : « Concession Beausite, près Choro ».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de diviser les actions de 500 francs composant le capital social actuel en actions de 100 francs ».

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide, en principe, d'augmenter le capital social d'une somme de 2.730.000 francs pour le porter à 3.800.000 francs par la création de 27.300 actions de 100 francs entièrement libérées, qui seront attribuées en représentation d'apports en nature à la société, savoir :

Par les Étains et wolfram du Tonkin... pour 1.730.000 francs ;

Et par les Étains de Pia-Ouac... pour 1.000.000 de francs.

Lesquelles actions à créer seront soumises à toutes les dispositions des statuts de la société [...]

MINES D'ÉTAÏN DU HAUT-TONKIN
(*Les Annales coloniales*, 21 février 1939)

Au cours du premier semestre de 1938, la production d'étain a été de 75 tonnes contre 74 tonnes pour la période correspondante de 1937 et celle de tungstène à 121 tonnes contre 111 tonnes.

Liste électorale des élections des délégués au
[Conseil français des intérêts économiques et financiers du Tonkin](#)
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1939, p. 2091-2100)

2^e TERRITOIRE MILITAIRE CAO BANG
17 Fontaine Louis Benjamin Employé des mines 35 ans Beausite
36 Rollin, Georges ¹¹ ingénieur mines 38 ans Beausite
37 Sauvart, Louis Directeur mines 31 ans Beausite



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ DES MINES D'ÉTAÏN DE HAUT-TONKIN
Société anonyme au capital de 3.800.000 de fr.
divisé en 38.000 actions de 100 fr. chacune
Statuts déposés en l'étude de M^e Eugène Lavergne, notaire à Paris
Siège social à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

vvvvvvv

Avis d'autorisation inséré au Journal officiel du 12 mai 1939

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

¹¹ Georges-Jean Rollin (La Romieu, Gers, 21 octobre 1901-Bordeaux, 17 août 1976) : ancien des mines de Tekkah (1930) et de la Nigéria Tin (1936).

<p>Il a été créé 450 parts de fondateur, ainsi qu'il est dit à l'article 29^{bis} des statuts et dont la répartition des bénéfices (article 29 des statuts) s'établit comme suit :</p> <p>« Les bénéfices nets que l'assemblée générale décidera de mettre en distribution seront partagés comme suit :</p> <p>Un premier dividende à concurrence de cinq pour cent du capital de chaque action amortie ou non, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les</p>	<p>actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes.</p> <p>Le surplus reviendra, savoir :</p> <p>Dix pour cent au conseil d'administration</p> <p>Soixante-dix-huit pour cent à toutes les actions</p> <p>Douze pour cent aux parts de fondateur.</p>
---	---

Le président du conseil d'administration : Maurice Monguillot
 Un administrateur : René Brard
 E. FORVEILLE, TITRES FINANCIERS, PARIS-RODEZ

Mines d'Étain du Haut-Tonkin
 Assemblée ordinaire du 28 avril 1939
 (*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 27 mai 1939)

Assemblée présidée par M. [Maurice] Monguillot, président du conseil d'administration, assisté comme scrutateurs des deux plus forts actionnaires présents : M. [Edgar] Humann, représentant les Étains et wolfram du Tonkin [EWT], et M. [Antoine] Balas, représentant les Étains de Pia-Ouac.

M. Boudier assure les fonctions de secrétaire.

33 actionnaires, possédant 36.950 actions, sont présente ou représentés.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons l'honneur, Messieurs, de vous soumettre, aujourd'hui, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1938.

Résultats

Le rapport du commissaire aux comptes vous donne toutes explications utiles. Néanmoins, nous croyons nécessaire de rappeler que lors des assemblées générales extraordinaires du 24 mars, du 3 et du 23 mai, vous avez approuvé les opérations qui ont eu pour résultats de vous rendre propriétaires des concessions du massif du Pia-Ouac anciennement exploités par la Société d'exploitation des étains et wolfram du Pia-Ouac. La mutation ayant pris date pratiquement au 1^{er} mars 1938, le solde créditeur du compte de Profits et pertes, qui vous est présenté, provient de trois sources.

1° Les sommes revenant à votre société sur la liquidation de la Société des étains et wolfram du Pia-Ouac.

2° La réalisation du portefeuille-titres figurant au bilan de votre société au 1^{er} janvier 1938 et appartenant, de ce fait, aux anciens actionnaires et aux porteurs de parts.

3° Les bénéfices d'exploitation de vos concessions depuis le 1^{er} mars 1938.

Les bénéfices résultant des deux premiers paragraphes ont été versés aux propriétaires des actions anciennes et aux porteurs de parts, pour le montant suivant, que nous vous demanderons d'approuver.

Revenu du portefeuille-titres et des créances	2.053.000 98
Loyer des concessions amodiées	5.000 00

Intérêts des fonds en banques	254 27
Réalisation du portefeuille-titres	101.531 40
Report à nouveau au 31 décembre 1937	295 17
Total	<u>2.160.141 82</u>

desquels nous avons déduit une quote-part des frais généraux du siège social
26.282 97

Somme répartie entre les anciens actionnaires et les porteurs de parts dans la proportion indiquée à l'article 29 des statuts, tel qu'il était rédigé avant l'assemblée générale extraordinaire du 24 mars 1938 2.133.858 85

Les bénéfices d'exploitation, depuis le 1^{er} mars 1938 sont, au contraire, la propriété des nouveaux actionnaires et des porteurs de parts.

La première résolution, qui vous sera soumise fixe la répartition, proposée par le conseil.

Exploitation

Depuis le 1^{er} mars 1938, l'exploitation des concessions qui vous ont été apportées en toute propriété a été prise en charge par votre conseil. L'organisation créée par la Société des étains et wolfram du Pia-Ouac a été maintenue. Le minerai brut, produit sous forme de mélange de cassitérite et de wolfram, est traité dans l'usine de Tinh-Tuc. [La cassitérite est vendue à la fonderie de la Straits Trading à Singapour.](#) Le wolfram est exporté en Europe.

Si nous examinons les résultats d'exploitation obtenus pour l'ensemble de l'exercice, nous constatons qu'après une hausse de 18 % en 1937, la production est restée stationnaire en 1938. [Le recrutement de la main-d'œuvre chinoise au Kouang-Si est, en effet, devenu de plus en plus difficile depuis le commencement de la guerre sino-japonaise.](#) Nous devons prévoir, à l'avenir, dans toute la mesure possible, le remplacement de nos mineurs chinois par des coolies annamites venant des régions surpeuplées des deltas. Nous espérons adapter assez rapidement cette nouvelle main-d'œuvre aux travaux souterrains où l'apprentissage est relativement aisé. Au contraire, pour les travaux de surface dans lesquels les mineurs chinois ont toujours excellé, la période de transition sera certainement assez longue Les prochains exercices seront, de ce fait, marqués par une baisse de production sensible dans le secteur de Beausite.

Elle a déjà commencé à se faire sentir pendant la saison des pluies 1938. Au contraire, l'augmentation de production a été très nette dans l'exploitation filonienne de Saint-Alexandre confiée exclusivement aux équipes annamites.

Production

Les chiffres de production de 1938 comparés à ceux de 1937 ont été les suivants :

Cassitérite à 70 % d'étain 1937 t. 243

Cassitérite à 70 % d'étain 1938 t. 253,300

wolfram 1937 t. 384

wolfram 1938 t. 374

Les aménagements apportés au bilan de votre société ne permettent pas de comparer les bénéfices de 1938 à ceux de l'exercice précédent. Si nous nous bornons à examiner les résultats qui ressortent des comptes d'exploitation, nous constatons une amélioration assez sensible des bénéfices en 1938, conséquence d'une hausse des cours en piastres de l'étain et du wolfram :

Étain 1937	3.015 piastres la tonne anglaise.
------------	-----------------------------------

Étain 1938	3.235 piastres la tonne anglaise
wolfram 1937	38,90 l'unité d'anhydrite tungstique.
wolfram 1938	47,50 l'unité d'anhydrite tungstique.

Marché de l'étain et du wolfram en 1938

Nous vous avons signalé, l'année dernière, que les cours de l'étain qui avaient atteint, en 1937, la moyenne de 242 £ 6, avaient commencé à baisser au cours du dernier trimestre pour terminer l'année à 190 livres. Le baisse s'est accentuée pendant les 5 premiers mois de 1938, avec un minimum de 158 £ 7 au milieu de mai. Le second semestre a été marqué par une reprise régulière, le standard s'étant maintenu aux environs de 215 livres en novembre et décembre. Le cours moyen de nos ventes, pour l'année 1938, a été de 190 livres environ.

Le marché du wolfram a montré une tendance opposée. Les cours, du 1^{er} janvier au 31 décembre, ont été respectivement de :

79 sh. 6 et 53 sh. l'unité d'anhydrite tungstique, la moyenne pour 1938 étant de : 67 sh.

Devant l'incertitude actuelle de la situation internationale, nous nous abstenons de tout pronostic. [...]

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1938

Total : 6.383.536 05

Annuaire Desfossés, 1940, p. 788 :

Société des mines d'étain du Haut-Tonkin

Conseil : Monguillot, pdt ; Ramonatxo, v.-pdt ; Humann, A.-D. ; Balas, Brard, Paré, Petin, Vincenti.

Commissaires aux comptes : A. Jard, Klein.

MINES D'ÉTAÏN DU HAUT-TONKIN (*Le Journal*, 11 mai 1942)

Négociation et inscription à la cote des courtiers en valeurs des actions de la société.

MINES D'ÉTAÏN DU HAUT-TONKIN (*Le Journal*, 21 septembre 1942)

Le solde bénéficiaire net de l'exercice 1940 s'élève à 7.912.040 fr. contre 7.536.685 fr. précédemment. Le conseil proposera à la prochaine assemblée le maintien du dividende à 150 fr. 75 par action et à 1.895 fr. 60 par part. Rappelons qu'un acompte de 55 fr. par action et de 714 fr. par part a déjà été versé le 23 juin 1941.

MINES D'ÉTAÏN DU HAUT-TONKIN (*Le Journal*, 5 octobre 1942)

L'assemblée ordinaire du 30 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 190, faisant apparaître un bénéfice de 9.675.485 francs, contre 9.240.159 francs pour l'exercice précédent. Le dividende a été fixé à 150 fr. 7573 par action et à 1.893,60 par part de fondateur. Il sera mis en paiement, sous déduction des impôts, à une date que le conseil fixera lui-même.

SOCIÉTÉ DES MINES D'ÉTAIN DU HAUT-TONKIN
Société anonyme fondée en 1902
(*Bulletin économique de l'Indochine, 1943, fascicule 3*)

Objet : exploitation au Tonkin des mines d'étain et de tungstène situées dans le territoire militaire de Cao-bang.

Siège social : Paris, 105 bis, boulevard Malesherbes.

Capital social : 3.800.000 fr., divisé en 38.000 actions de 100 fr.

A l'origine, 225.000 fr. en 450 actions de 500 fr.

Porté en 1908 à 375.000 fr. par émission de 300 actions de 500 fr. En 1922 à 535.000 fr. par émission de 320 actions de 500 fr. En 1932 à 1.070.000 fr. par émission au pair de 1.070 actions de 500 fr. En 1938 à 3.800.000 fr. par division des actions de 500 fr. en actions de 100 fr. et création de 27.300 actions d'apports de 100 fr.

Parts de fondateur : 450 titres.

Conseil d'administration : MM. [Maurice] MONGUILLOT, président ; [Edgar] HUMANN, administrateur délégué ; [Henri] CHAUVET, [Hector] PETIN.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : En juin (10 actions) — 1 voix par action.

Répartition des bénéfices : 5 à la réserve légale, 5 d'intérêt aux actions ; sur le solde : 20 % à l'amortissement du capital, 10 au conseil, 78 % aux actions, 12 aux parts.

Inscription à la cote : V. N. C. [valeur non cotée]

Exercices	Production minière (tonnes)		
	concentré	Métal contenu	
		étain	tungstène
1936		136	246
1937	637	168	262
1938	625	167	243
1939	645	137	279
1940	522	129	214
1941	442	100	184

Exercices	Bénéfice	Divid. brut total	divid. brut par act.	divid. brut par part
	milliers de fr.		fr.	fr.

1936	433	274	87,50 (1)	240,75
1937	1.414	966	272,25 (2)	899,69
1938	11.784	8.426	150,7573 (3)	3.511,51
1939	—	6.581	6.581	1.893,60
1938	—	—	—	—
1939	—	—	—	—

(1) 67 fr. 50 pour les actions de jouissance.

(2) 252 fr. 25 pour les actions de jouissance.

(3) En outre, dividende de 522 fr. 077 par action ancienne de 500 fr.

Mines d'étain du Haut-Tonkin
(*Le Journal*, 3 janvier 1944)

Les produits bruts de l'exploitation au Tonkin au cours de 1941 se sont élevés à 12.122.552 fr. contre 9.701.543 fr. auxquels s'ajoutent 25.279 fr. contre 344.789 fr. de produits réalisés en France. Après déduction des frais généraux et des dotations aux amortissements, le solde bénéficiaire net de l'exercice 1941 ressort à €6.280.505 fr. contre 7.912.040 fr. Le dividende sera fixé à 100 fr. par action et 1.231 fr. 18 par part.

Mines d'étain du Haut-Tonkin
(*Le Journal*, 10 janvier 1944)

Les compte de l'exercice 1941, se soldant par un bénéfice de 6.280.505 francs, ont été approuvés par l'assemblée du 28 décembre. Le dividende est fixé à 100 fr. par action et à 1.234 fr. 188 par part de fondateur.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 801 :
Société des mines d'étain du Haut-Tonkin
Conseil : Monguillot, pdt ; Ramonatxo, v.-odt ; Humann, A.-D. ; Balas, Brard, Petin, Vincenti, Étains de Pia-Ouac.
Commissaire aux comptes : A. Jard.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 856 :
Société des mines d'étain du Haut-Tonkin
Conseil : Brard, pdt ; Ramonatxo, v.-pdt ; Humann, Petin, Vincenti, H. de Wendel, M^{me} Ellies, Étains de Pia-Ouac.
Commissaire aux comptes : A. Jard, V. Klein, suppléant.

1950 : REGROUPEMENT DES TITRES EN ACTIONS DE 1.000 FRANCS



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ DES MINES D'ÉTAÏN DE HAUT-TONKIN (SMEHT)
Société anonyme au capital de 3.800.000 de fr.
divisé en 3.800 actions de 1.000 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Eugène Lavergne, notaire à Paris

Siège social à Paris
R.C. Seine n° 140.581 B

ACTION DE 1.000 FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Le président du conseil d'administration : René Brard
Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : ?

IMPRIMERIE DES PAPIERS DE VALEURS — (Bernard frères, Paris). 10.279 — (10 1950)



Coll. Olivier Galand

Idem

ACTION DE JOUISSANCE

AEC 1951-1103 — Société des mines d'étain du Haut-Tonkin, 105 *bis*, boulevard Malesherbes, PARIS (8^e).

Capital. — Société anon., fondée en septembre 1902, actuellement au capital de 3.800.000 fr. divisé en 3.800 act. de 1.000 fr. — Parts de fondateur : 450.

Objet. — Exploitation de mines d'étain et de tungstène situées dans le 2^e territoire militaire de Cao-Bang (Nord Viet-Nam). — Siège d'exploitation à Tinh-Tuc (Nord Viet-Nam),

Exp. — Minerais d'étain et de tungstène.

Conseil. — MM. René Brard, présid. ; Étains et wolfram du Tonkin, Étains de Pia-Ouac, M^{me} R. Ellies ¹², MM. J. Pétin, Henri Ramonatxo, Édouard Vincenti, admin.

Société des mines d'étain du Haut-Tonkin

[Desfossés 1956/627]

Ramatxo (Henri)[1885-1974][fab. de gélatine et d'osséine à Marseille. Anc. pdt Cie minière de la Ribeira...], 256 (Foncière des Champs-Élysées), 262 (France foncière), 627 (pdt Mines étain Ht-Tonkin), 628 (pdg Étains de Pia Ouac), 1010 (Anc. Éts Binet), 1666 (Feutres du Toulon, Périgueux).

Humann-Guillemot (Henri-Georges⁹)(ép. Donatienne de Rochambeau), 627 (Mines d'étain du Haut-Tonkin, où il succède à son père Édgar).

Ramatxo (Jacques)[1916-1997][Fils d'Henri][fondateur de la Compagnie algérienne des huiles d'olive (Comolive)(1938)], 627 (Mines étain Ht-Tonkin), 628 (Étains de Pia Ouac), 1666 (Feutres du Toulon, Périgueux).

Vincenti (Édouard), 627 (Mines étain Ht-Tonkin).

¹² Marie Béatrix Perrier (1907-1994), veuve de Roger Ellies (ci-dessus).

Ellies (M^{me} R.), 627 (Mines étain Ht-Tonkin).
Étains de Pia-Ouac.

Jard (R.), 616 (comm. cptes Mines de Borralha), 619 (comm. cptes Nantaise minerais Ouest), 625 (comm. cptes Étains du Cammon, Laos), 626 (comm. cptes Étains Indoch.), 627 (comm. cptes Mines étain Haut-Tonkin), 630 (comm. cptes Étains et wolfram du Tonkin), 956 (comm. cptes Chargeurs Ouest), 957 (comm. cptes Groupement ind. sidérurgique), 1062 (comm. cptes Carnaud), 1066 (comm. cptes Nozal), 1275 (comm. cptes suppl. Asc. Roux-Combaluzier).

Leblond (G.), 625 (comm. cptes suppl. Étains du Cammon, Laos), 626 (comm. cptes suppl. Étains Indoch.), 627 (comm. cptes Mines étain Haut-Tonkin), 630 (comm. cptes suppl. Étains et wolfram du Tonkin).

SIÈGE SOCIAL : Paris, 10, rue Auber. Tél. : OPE 94-43.

OBJET : Exploitation de la mine d'étain dite « Beau-Site », située dans le secteur de Chora, 2^e territoire militaire de Cao-Bang (Tonkin). Depuis 1938, la Société exploite les concessions voisines qui ont fait l'objet des apports de la Société des étains et Wolfram du Tonkin et des Étains de Pia-Ouac et proviennent d'autres acquisitions.

CAPITAL : 3.800.000 fr. en 3.800 actions de 1.000 fr. dont 1.070 amorties. À l'origine, 225.000 fr. ; en 1908 à 375.000 fr. ; en 1922 à 535.000 fr. ; en 1932 à 1.700.000 fr. et en mars 1938 à 3.800.000 fr., par la création d'actions d'apport remises aux Étains et Wolfram du Tonkin et aux Étains de Pia-Ouac. Lors de cette dernière augmentation, les actions de 500 fr. ont été divisées en actions de 100 fr. En 1950, titres regroupés.

PARTS DE FONDATEUR : 450.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; 5 % aux actions amorties ou non. Prélèvements facultatifs pour réserves ou reports. Sur le solde, 10 % au conseil, 78 % aux actions, 12 % aux parts.

LIQUIDATION : Remboursement du capital non amorti. Le solde : 87 % aux actions, 13 % aux parts.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : MM. Demachy et Cie, 27, rue de Londres, Paris.

COTATION : Courtiers « Cote Desfossés » actions de jouissance et de capital 115. — Notice SEF : MI 469.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Montant distribué
1942	1.800	2.382
1943	- 426	—
1944	- 283	—
1945	- 405	—
1946	1.480	—
1947	- 219	—
1948	—	—
1949	- 839	—
1950	—	—
1951	—	—
1952	—	—

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (1.000 francs)

	1948	1949	1950	1951	1952
PASSIF					

A. — Capital amorti	3.800	3.800	3.800	3.800	3.800
Réserves et provisions	5.369	4.529	4.136	4.040	3.914
C. — Dette flottante	1.603	576	463	619	345
Compte d'ordre	32	32	32	32	32
	<u>10.804</u>	<u>8.937</u>	<u>8.431</u>	<u>8.491</u>	<u>8.091</u>
ACTIF					
F. — Immobilisé	4.980	4.980	4.980	4.980	4.980
Stocks	—	—	—	—	—
Débiteurs	5.708	3.818	3.361	3.479	3.079
H. — Disponible	84	107	58	—	—
L. — Compte d'ordre	32	32	32	32	32
Perte	—	—	—	—	—
	<u>10.804</u>	<u>8.937</u>	<u>8.431</u>	<u>8.491</u>	<u>8.091</u>

3/4/1956 : radiation de la cote.